

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Rapport d'activité 2005 de la Commission de régulation de l'énergie  
(CRE)**

**Un développement progressif de la concurrence sur les marchés de  
l'électricité et du gaz, dans un environnement peu incitatif**

Le sixième rapport d'activité de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) vient d'être rendu public. Il intervient juste un an après l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz à l'ensemble des consommateurs professionnels. Il est l'occasion, pour le régulateur, d'en dresser un premier bilan.

Au 1<sup>er</sup> juin 2005, 205 000 sites de consommation d'électricité et 37 000 sites de consommation de gaz naturel s'approvisionnent sur le marché. En quantité d'énergie, ces chiffres représentent respectivement environ la moitié de l'électricité et plus de 40% du gaz consommés par l'ensemble des sites éligibles. Ces chiffres se sont accrus chaque mois de plus de 20 000 sites dans le secteur de l'électricité et de plus de 3 000 dans le secteur du gaz.

La CRE avait prévu que l'échéance du 1<sup>er</sup> juillet 2004 ne verrait pas s'opérer un basculement massif des clients éligibles vers les fournisseurs alternatifs, mais que l'ouverture des marchés se ferait de façon progressive. Elle observe que des facteurs peu favorables à l'ouverture du marché et au bon exercice de la concurrence continuent d'exister en France. Tel est le cas de la coexistence des tarifs réglementés et des prix de marché. Tel est également le cas de la difficulté, commune à différents pays européens, de trouver suffisamment de ressources en gaz disponibles sur le territoire, ailleurs que chez les fournisseurs historiques.

L'étape suivante, qui verra l'ouverture complète des marchés de l'électricité et du gaz à tous les consommateurs, a été fixée par les directives européennes au 1<sup>er</sup> juillet 2007. En France, le marché ouvert de l'électricité comptera alors 33,5 millions de consommateurs. Il s'agira du deuxième marché en Europe. Le marché ouvert du gaz comptera 11 millions de consommateurs. Il s'agira du quatrième marché en Europe. Dans le prolongement de ce qui a été fait pour l'ouverture des marchés aux professionnels le 1<sup>er</sup> juillet 2004, la CRE prépare cette échéance et a engagé une réflexion sur les procédures, les systèmes

d'information, les modalités d'information et de protection des consommateurs et toute autre mesure à mettre en place, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

La CRE rappelle également dans son rapport l'importance de l'indépendance des gestionnaires de réseaux. Dans la mesure où, en France, les gestionnaires de réseaux font partie de groupes industriels en position dominante sur le marché de la fourniture d'énergie, il est essentiel, pour que la concurrence puisse s'exercer effectivement, que les réseaux soient gérés de manière strictement neutre et impartiale par rapport aux activités concurrentielles de ces groupes. La CRE publiera un rapport sur cette question d'ici la fin de l'année, comme la loi du 9 août 2004 lui en confie la mission.

Au plan européen, la Commission européenne vient d'ailleurs de lancer sa propre enquête sectorielle sur les marchés de l'électricité et du gaz dans les Etats membres. La Commission européenne a justifié cette démarche par la lenteur de l'intégration des marchés nationaux, l'augmentation des prix et les risques de manipulation des cours, le faible nombre de nouveaux entrants et les risques de comportements discriminatoires des opérateurs de réseaux au bénéfice de producteurs appartenant au même groupe.

*Installée le 24 mars 2000, la CRE a pour mission de veiller au fonctionnement régulier des marchés du gaz et de l'électricité et à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.*

**Contact presse : Christophe FEUILLET Tel : 01.44.50.41.77 - 06.22.26.43.10 –  
Fax : 01.44.50.41.11– [christophe.feillet@cre.fr](mailto:christophe.feillet@cre.fr)**